

Barème de nos honoraires

(Applicable à compter du 14 Janvier 2020)



Vente immobilière

5% TTC

du prix de vente à la charge du **vendeur**

L'application de ce pourcentage ne pourra conduire à un tarif inférieur à **10 000€ TTC** qui constitue le minimum applicable

En cas d'un mandat de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur



Location

13€/m² TTC

Les honoraires comprenant les prestations de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail s'élèvent à 10€/m² TTC

Les prestations d'état des lieux sont facturées 3€/m²

Ceux-ci sont dus à la fois par le bailleur et par le locataire



Gestion locative

6% TTC

sur le loyer mensuel hors charge prélevé par mois. (sans assurance GLI)

